



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie

Question écrite n° 14321

Texte de la question

M. Yves Censi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés d'apprentissage de la lecture des élèves français. En effet, le Programme international de recherche en lecture scolaire (Pirls) classe la France en 29e position sur 45 pays et montre des résultats en constante dégradation depuis 2001. Cette enquête révèle que les élèves français de dix ans maîtrisent moins bien la lecture que la moyenne des écoliers européens du même âge et que, depuis une décennie, leurs performances se sont dégradées sur plusieurs points et sont inférieures à la moyenne européenne. Il ressort notamment de cette enquête que tous les établissements, à l'exception des établissements de l'enseignement privé sous contrat, sont touchés et plus seulement ceux des zones d'éducation prioritaire. Il apparaît également que les élèves français ont des difficultés en ce qui concerne les exercices d'écriture et d'expression. Alors que la lecture est la clé de tous les apprentissages scolaires, notre système éducatif se débat en contradictions autour des méthodes syllabiques et globales. Depuis 1997, les États-Unis ont fait de la lecture un combat national et ont mis en place une commission chargée de faire la synthèse de toutes les recherches scientifiques sur l'apprentissage de la lecture, d'identifier les méthodes les plus efficaces et d'établir un plan national sur le sujet. De fait, les résultats des écoliers américains ont été nettement améliorés depuis dix ans. Aussi, dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation pour l'école, il lui demande de bien vouloir envisager une approche plus scientifique des méthodes d'apprentissage de la lecture et de tirer profit des expériences convaincantes mises en œuvre à l'étranger.

Texte de la réponse

Le bon usage de la langue française, tout particulièrement la maîtrise des compétences en lecture et en écriture, est un facteur de réussite scolaire pour les enfants. Pour les adultes, c'est un enjeu déterminant en matière d'insertion professionnelle et sociale. Les résultats obtenus par les élèves français lors de la récente évaluation internationale PIRLS confirment la tendance observée au cours des dernières années, notamment à travers l'évaluation PISA 2009 et les évaluations nationales (en CE1 et CM2 et évaluations sur échantillon CEDRE) : les écarts se creusent entre les élèves ayant les meilleurs résultats et ceux qui obtiennent les résultats les plus faibles, de plus en plus nombreux. Dans ce contexte, la question de la méthode globale, qui consiste à reconnaître un mot (voire une phrase) en entier, sans le décomposer, en tant qu'image visuelle indivisible, est régulièrement soulevée. Le recours à cette méthode constituerait un facteur déterminant des difficultés de lecture et du décrochage précoce. Il s'agit en réalité d'un débat idéologique, qui n'a aucune pertinence dans le système éducatif actuel, et cela pour deux raisons. D'une part, la méthode globale en tant que telle n'a quasiment jamais été utilisée en France. Ce sont plutôt des méthodes dites « mixtes » qui, à une certaine époque, dans les années 1960-1970, ont pu être en vigueur. D'autre part, aujourd'hui, la méthode globale n'est pas pratiquée dans les écoles françaises, qui appliquent les programmes, dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants. Il existe un consensus au sein de la communauté des chercheurs sur l'enseignement de la langue écrite : il s'agit d'acquérir le déchiffrement, de développer complémentirement la connaissance de la structure de la langue et la compréhension, et de mettre en œuvre de premières

productions d'écrits. Plus largement, le ministère de l'éducation nationale est particulièrement attentif à la maîtrise de la langue au sein des apprentissages. La priorité donnée à l'école primaire par la Loi en cours d'examen au Parlement, la remise en place d'une formation de qualité pour les enseignants au travers de la construction des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation, ou encore la réforme des rythmes qui donnera plus de temps utile aux apprentissages fondamentaux, sont des axes stratégiques de la refondation de l'école qui participent tous d'une volonté résolue de lutter contre l'illettrisme. De même, si le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, qui occupe une place cruciale dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École, actuellement en débat au Parlement, sera précisé par voie réglementaire, il est d'ores et déjà acquis que la maîtrise de la langue y occupera une place centrale. Enfin, le ministère de l'éducation nationale se mobilise, aux niveaux académique, départemental et national, pour développer la recherche et l'expérimentation, consolider la formation des enseignants et mettre à leur disposition des outils et des ressources utiles dans l'exercice de leur exigeante mission.

Données clés

Auteur : [M. Yves Censi](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14321

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7669

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4998